Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 31 mars 2016

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS et POUVOIRS

Michel HIRIART, CDG des Pyrénées Atlantiques (pouvoir de Alain VASSELLE, CDG de l'Oise) ; Loïc CAURET, CDG des Côtes d'Armor (pouvoir de Jean-Claude DEYRES, CDG des Landes) ; Roland LABRANDINE, CDG du Puy-de-Dôme ; Philip SQUELARD, CDG de Loire-Atlantique (pouvoir de Joseph MERCERON, CDG de Vendée) ; Gilles ADELSON, CDG de Guyane (pouvoir de Claude DOMEIZEL, CDG des Alpes de Haute Provence) ; Daniel LEROY, CDG de Seine-et-Marne (pouvoir de Marcel LALONDE, CDG de l'Aisne) ; Marc GODEFROY, CDG du Nord ; François FORIN, CDG de Meurthe-et-Moselle (pouvoir de Patrice VALENTIN, CDG de la Marne) ; Jean-Louis NOUHAUD, CDG de Haute-Vienne (pouvoir de Jean-Pierre LASSERRE, CDG de la Corrèze) ; Catherine DI FOLCO, CDG du Rhône (pouvoir de Jacques Alain BENISTI, CIG Petite Couronne) ; Antoine de MENTHON, CDG de Haute-Savoie (pouvoir de Auguste PICOLLET, CDG de Savoie) ; Reine BOUVIER, CDG du Gard ; Michel LORENTZ, CDG du Bas-Rhin (pouvoir de Régis DEPAIX, CDG des Ardennes) ; Gérard MANET, CDG de la Loire ; Michel BACHELARD, CDG de Côte d'Or (pouvoir de Antoine OTTAVI, CDG de Corse du Sud) ; Maurice BARTHELEMY, CDG de l'Aveyron (pouvoir de Roger RECORS, CDG de la Gironde) ; Jean-Jacques BERNARD, CDG d'Ille-et-Vilaine ; Roland BRAY, CDG du Cantal ; Jean-Marc FRIZOT, CDG de Saône-et-Loire ; Jean-Gérard PAUMIER, CDG d'Indre-et-Loire (pouvoir de Florence GALZIN, CDG du Loiret) ; Claude PONZO, CDG du Var ; Hélène VAINQUEUR, CDG de Guadeloupe ; Martial De VILLELUME, CDG de Charente Maritime.

EXCUSÉS

Jean-François PEUMERY, CIG Grande Couronne ; Guy BRANCHUT, CDG de la Charente ; Bernard CAILLIAU, CDG du Pas-de-Calais ; Jean-Claude WEISS, CDG de la Seine Maritime ; Michel AMIEL, CDG des Bouches-du-Rhône ; Alain BERTRAND, CDG de la Lozère ; Christian ESTROSI, CDG des Alpes-Maritimes.

INVITES (dans le cadre de la présentation de l'étude sur "l'utilité sociale du centre de gestion")
M. ITIER, vice-Président du CDG de Lozère, Emmanuelle ABINAL, Directrice du CDG de Lozère.

Participaient également : Thierry SENAMAUD, Directeur, Anne GUIBERT, Cindy LABORIE, et Lucie VILMOT, Juristes/Chargées de mission, Laetitia BOBECHE, Assistante de communication.

Présidents présents : 23
Présidents représentés : 13
Présidents présents et représentés : 36

Vérification du quorum

Le quorum (20 Présidents présents et représentés) est atteint. Le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

Michel HIRIART procède à l'appel des membres présents au Conseil d'Administration et à la répartition des pouvoirs blancs.

Ä REFORMES INSTITUTIONNELLES

1. Examen du projet de loi déontologie en CMP

Michel HIRIART remercie chaleureusement les Parlementaires, Présidents de CDG, et notamment les sénateurs Alain VASSELLE et Catherine DI FOLCO, pour leur action dans le cadre du projet de loi déontologie.

Le Président rappelle qu'en vue de la réunion de la Commission Mixte Paritaire qui se tenait le 29 mars dernier, nous avons communiqué nos propositions aux 14 membres de la CMP et nous avons rencontré, dans de brefs délais, 7 parlementaires, sur les 14 sollicités :

- Les rapporteurs du texte : la députée Françoise DESCAMPS-CROSNIER et le sénateur Alain VASSELLE, que nous avons rencontré conjointement alors qu'ils étaient en plein "arbitrage",
- Les sénatrices Catherine DI FOLCO et Jacqueline GOURAULT,
- Les députés Jacques-Alain BENISTI et Guy GEOFFROY, qui ont candidaté à la CMP à la suite de notre entretien,
- La députée Cécile UNTERMAIER qui a rencontré les représentants du CDG de Saône-et-Loire, en coordination avec la Fédération s'agissant des positions qui lui ont été exposées.
- Alain BERTRAND, qui n'était pas membre de la CMP, a adressé un courrier soutenant nos propositions auprès des membres de la CMP, à la suite de notre rencontre au Sénat.

Du côté de l'Administration, nous avons rencontré Mme Cécile RAQUIN, Adjointe au Directeur général des Collectivités Locales pour lui faire part de nos propositions, également communiquées à la nouvelle Conseillère Fonction Publique Territoriale de la Ministre de la Fonction Publique, Séverine DE SOUSA.

A l'occasion de nos rendez-vous, nous avons exprimé nos positions sur une dizaine de sujets et la grande majorité d'entre elles, dont bon nombre sont issues de la PPL, ont été adoptées par la Commission Mixte Paritaire.

Déontologie et CDG :

Michel HIRIART relève qu'il s'agit d'avancées remarquables pour les Centres de Gestion, qui dépassent nos espérances vis-à-vis de ce texte. Le Président fait part de ces évolutions :

- La modification de l'article 25 relatif aux missions facultatives des CDG. Il prévoit désormais que : "Les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation et de conseils juridiques, à la demande des collectivités et établissements". Pour mémoire, le Gouvernement ne souhaitait ajouter que la mission d'archivage. La rédaction finalement retenue vient sécuriser juridiquement et financièrement les missions facultatives des CDG.

- Une mutualisation régionale des missions exercées par les Centres de Gestion renforcée : les missions confiées aux CDG nécessitant une organisation à un niveau supra-départemental sont élargies en prévoyant la création d'un observatoire régional de l'emploi et la mutualisation de la gestion des agents de catégorie B.

- Le renforcement du champ des missions obligatoires des CDG : L'article 23 de la loi du 26 janvier 1984 est étendu à deux nouvelles missions : le secrétariat des commissions consultatives paritaires et la fonction de référent déontologue.

- La mise en place de la dégressivité pour les fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) : -5% chaque année à partir de la 3ème année.

- L'affiliation aux CDG : la dérogation qui modifie les conditions d'affiliation aux CDG à 300 agents au lieu de 350 pour les collectivités membres d'une communauté de communes à taxe professionnelle unique a été supprimée.

- Le conditionnement du recrutement direct en catégorie C : la mise en place de commissions de sélection pour le recrutement direct en catégorie C sera facultative et non obligatoire comme le souhaitait le Gouvernement.

- Le maintien des sanctions et de la procédure disciplinaire propres à chaque Fonction Publique : exclusion temporaire de fonctions d'une durée maximale de 3 jours dans le 1er groupe ; maintien de la présidence des Conseils de discipline par un magistrat administratif.

- La modification de l'organisation des concours dans la filière médico-sociale : concours sur titres pour les professions réglementées.

- L'extension à 4 ans de la durée de validité de la liste d'aptitude : la Fédération était contre l'extension à 4 ans votée par les parlementaires,

l'essentiel des recrutements étant réalisé dans le courant de la 1ère année d'inscription sur liste d'aptitude.

- Le rétablissement de jours de carence dans la fonction publique, voté au Sénat, a été supprimé en CMP.

S'agissant de la modification de l'organisation des concours dans la filière médico-sociale, Catherine DI FOLCO souligne le risque de créer la même situation que celle rencontrée avec les ATSEM, toute proportion gardée. Mme DI FOLCO ajoute que la mutualisation des heures syndicales n'a pas été rendue obligatoire et elle relève l'intérêt des dispositions retenues pour ce qui concerne les FMPE.

Concernant la création des observatoires régionaux de l'emploi, Michel HIRIART évoque sa rencontre en compagnie de Loïc CAURET, le 30 mars dernier, avec le Président du CNFPT, François DELUGA. Il souligne que cette disposition a provoqué le mécontentement de l'établissement qui souhaite le retrait de cette disposition.
Le Président rappelle que la Fédération a soutenu cette proposition dans la PPL relative aux CDG et que le Président DELUGA en était informé. Michel HIRIART souligne également que les Centres gèrent et collectent de nombreuses données sociales (bilans sociaux) transmises par les Collectivités et que l'Inspection Générale de l'administration elle-même a encouragé cette orientation.

Cindy LABORIE rappelle que les CDG avaient été désignés, dès la loi Sapin n°2001-2 du 3 janvier 2001, acteurs en charge de réaliser la synthèse des informations relatives à l'emploi. Les Centres sont en charge d'établir "un bilan de la situation de l'emploi public territorial et de la gestion des ressources humaines" et ce bilan alimente les Conférences Régionales de l'Emploi. De même, dans le cadre des Rapports sur l'Etat de la Collectivité (REC), les données relatives aux Bilans Sociaux sur les effectifs, les rémunérations, l'absentéisme, les temps de travail… sont collectées, vérifiées, consolidées, agrégées et restituées aux collectivités de leur ressort par les CDG.

Catherine DI FOLCO souligne que cette disposition a été voulue par le législateur et que, par ailleurs, le CNFPT a également de nouvelles missions à accomplir, telles que celle concernant l'apprentissage. Par ailleurs, Catherine DI FOLCO souligne que, sur le terrain, les plans de formation départementaux sont réalisés en bonne collaboration avec le CNFPT.

Michel HIRIART observe qu'il doit exister à la fois une véritable complémentarité et une réelle différence entre l'observatoire des métiers du CNFPT et l'observatoire de l'emploi confié aux Centres au niveau régional.

Gérard MANET relève que la formation est la mission du CNFPT : même si un lien existe entre les métiers et l'emploi, la compétence en matière d'observation de l'emploi relève des Centres.

Jean-Louis NOUHAUD rappelle que le fonctionnement du CNFPT est très différent de celui des Centres ou de la FNCDG et qu'il semble parfois nécessaire de distinguer, au sein du CNFPT, la position des élus de celle des services,

sachant également que les remontées d'informations du terrain sont plus difficiles dans une structure de cette ampleur. Il note par ailleurs que les Centres ont été récemment critiqués par le CNFPT concernant le rythme d'organisation des concours.

Michel HIRIART indique que l'élaboration du Baromètre HoRHizons a également soulevé dernièrement des difficultés avec le CNFPT, comme en 2015.

Marc GODEFROY souligne, qu'au-delà des difficultés que peuvent connaître les relations entre les institutions, les Centres bénéficient d'un fort réseau d'élus qui pilotent des projets constructifs sur leur territoire. Il relève de plus que le CNFPT est associé aux Conférences régionales de l'emploi.

Michel LORENTZ observe que les Collectivités sont assaillies de questionnaires, dont ceux du CNFPT pour son Observatoire. Les données qui en sont issues sont produites avec un fort décalage dans le temps et suscitent parfois des interrogations quant à la fiabilité des données.

Maurice BARTHELEMY relève, d'une part, que la mise en place d'observatoires régionaux de l'emploi par les Centres de Gestion est spécialement importante dans le cadre de l'installation des nouvelles régions et, d'autre part, que le CNFPT n'hésite pas à solliciter les Centres lorsqu'il s'agit, par exemple, de réunir les élus et contribuer à leurs plans de formation.

Gérard MANET souligne qu'il s'agit de respecter la loi qui a confié l'observatoire régional de l'emploi aux Centres, ce qui n'empêche en rien une collaboration avec le CNFPT, les travaux de ces Observatoires pouvant être croisés.

Loïc CAURET, qui participait aux côtés du Président Michel HIRIART à la rencontre du 30 mars dernier avec le Président du CNFPT, note qu'une telle rencontre n'avait pas eu lieu depuis plus de trois ans alors même qu'une convention entre les deux institutions prévoyait des rencontres régulières pour un pilotage fin des actions. Loïc CAURET regrette que le CNFPT n'ait pas cherché à faire vivre le comité politique de pilotage national qui était prévu. Il relève que la direction de l'établissement adopte une position de repli depuis le retrait de certaines missions, à compter de 2007, et que cette position s'est encore accentuée depuis la baisse à 0,9 % de la contribution.
Loïc CAURET rappelle que, quel que soit l'observatoire en cause, seule la valeur ajoutée pour les Collectivités et la fonction publique territoriale compte. Il souligne enfin qu'il s'agit de rester vigilant concernant le fonctionnement de nos propres technostructures.

Michel HIRIART souligne que l'observatoire régional de l'emploi, instauré par la loi "déontologie", constitue un prolongement naturel de la mission emploi exercée par les Centres de Gestion et qu'il apparaît clairement qu'aucun membre du Conseil d'administration de la Fédération ne souhaite renoncer à cet Observatoire.

2. <u>Mise en œuvre de la réforme régionale et impacts sur les coopération inter-CDG</u>

En vertu de l'article 14 de la loi du 26 janvier 1984, les Centres de Gestion s'organisent, au niveau régional ou interrégional, pour l'exercice de leurs missions et ont élaboré une charte à cet effet.

Anne GUIBERT rappelle qu'avec la réforme des régions, le périmètre des coopérations régionales ou interrégionales peut changer pour certains Centres de Gestion. Cette modification de la carte va surtout impacter les coopérations régionales. Les chartes de coopération vont devoir être réécrites en tenant compte du nouveau périmètre des Régions.

Un questionnaire a été adressé aux Centres pour connaître les rapprochements opérés en vue de l'élaboration de ces nouvelles coopérations.

Anne GUIBERT présente les réponses données par les CDG à ce questionnaire.

Catherine DI FOLCO indique que, dans sa région, la Charte est en cours de réécriture pour une signature au 31/12/2016 et qu'un travail sur une mutualisation des missions est en cours.

Marc GODEFROY indique qu'à la suite d'une réunion, la Charte, dans le Nord, a été rédigée et signée. Il souligne également qu'elle devrait être développée en 2017, au-delà des missions faisant obligatoirement l'objet de la Charte.

Michel LORENTZ, pour le Grand Est (incluant la Bourgogne), souligne la volonté de continuer à travailler ensemble.

3. Bilan de l'enquête sur les budgets des CDG

Fin janvier dernier, la Fédération a sollicité en urgence les représentants des CDG membres de son Conseil d'administration.

Le Président rappelle qu'il s'était engagé à fournir au Cabinet de la ministre de la fonction publique, des éléments de compréhension concernant la situation financière des CDG, pour éviter qu'un amendement au projet de loi déontologie, visant à diminuer de 0,8 à 0,72 % la cotisation versée par les collectivités obligatoirement affiliées, ne soit déposé. Nous avons pu fournir des éléments sur le contexte financier des Centres et aucun amendement en ce sens n'a été déposé.

Michel HIRIART remercie les administrateurs pour leur très forte mobilisation, dans de très brefs délais, et Thierry SENAMAUD présente les principaux enseignements de cette enquête :

- Sur les missions obligatoires :

Très généralement, la cotisation obligatoire ne permet pas de couvrir l'exercice des missions obligatoires, notamment du fait de la prise en charge des FMPE, du secrétariat médical et de la commission de réforme, des décharges d'activités de service (droit syndical).

Ces missions absorbent le plus souvent l'excédent de fonctionnement cumulé, lorsqu'il existe. Une cotisation additionnelle est parfois mise en œuvre. Plus exceptionnellement, certains Centres témoignent d'un excédent relativement léger au titre de ces missions.
Sur ces missions obligatoires, parmi 24 CDG : 15 indiquent un déficit ; 7 indiquent un léger excédent ; 2 indiquent être en équilibre.

- Sur les missions facultatives :

Lorsque les Centres dégagent un excédent au titre de ces missions, aux montants très variables, cet excédent compense, lorsqu'il est suffisant, le coût des missions obligatoires majoritairement déficitaires.
Lorsque l'excédent ne compense pas le coût des missions obligatoires, on observe une dégradation du résultat cumulé.
Un certain nombre de CDG fournissent également aux Collectivités des interventions à titre gracieux, provoquant parfois l'extinction de l'excédent du CDG, et de nature à être remises en question en cas de baisse de la cotisation obligatoire.
L'exercice des missions facultatives entraîne parfois un déficit : le coût important de la médecine professionnelle fut signalé.
Enfin, certaines missions, telle que la mise à disposition de personnels, ne peuvent être réalisées que sous réserve d'une trésorerie importante et l'excédent constitue alors en réalité une provision pour faire face aux missions.
Sur ces missions facultatives, parmi 24 CDG : 15 indiquent un excédent ; 5 indiquent un déficit, 4 indiquent être en équilibre.

- Sur les enseignements généraux :

Lorsqu'il existe des excédents cumulés, ils sont destinés à faire face aux missions/besoins et s'érodent, en tendance. Plusieurs inquiétudes sont notables, redondantes et structurelles. Elles sont liées, notamment, aux réformes territoriales :
- Le risque de désaffiliation de Collectivités ; une réduction progressive des bases de cotisation, si elle était couplée à une réduction de la cotisation obligatoire, serait particulièrement néfaste.
- La fragilisation de partenariats avec des collectivités (du fait de la constitution d'une nouvelle entité territoriale).
- Les délais de paiement des Collectivités.
- La baisse du taux du CNFPT, en 2016, impacte mécaniquement les transferts vers les CDG, en 2017.

Cette enquête a permis de préciser qu'une baisse de la cotisation obligatoire serait fatale à bon nombre de CDG.

4. Mise en place du groupe de travail sur le RIFSEEP

Lucie VILMOT rappelle que la Fédération a été sollicitée par le Centre du Bas-Rhin afin de lancer un travail partenarial sur la mise en œuvre de l'IFSE à compter de 2016. L'objectif est de partager une vision commune sur le territoire national en coordonnant l'action des CDG sur le sujet.

Le groupe de travail s'est réuni le 10 mars dernier. La rencontre a permis de fixer les objectifs et les attentes de chacun afin de déterminer la méthodologie et les axes de travail de ce GT, sans redondance avec les travaux menés par l'ANDCDG.

Jean-Marc FRIZOT et Jean-Jacques BERNARD souhaitent que le livrable soit remis rapidement, les Collectivités travaillant actuellement sur le sujet. Jean-Marc FRIZOT note qu'il existe des interprétations différentes concernant les avantages acquis.

Lucie VILMOT indique qu'une nouvelle réunion du groupe de travail est prévu à la mi-avril, avant une dernière réunion pour la remise du livrable prévue en juin, au plus tard.

ÄRELATIONS AVEC LES MINISTERES

1. Audition par l'IGA sur l'accompagnement aux collectivités par les CDG en matière d'achats publics

Le Président rappelle que l'IGA a sollicité la FNCDG dans le cadre d'une mission portant sur les achats des Collectivités territoriales.

Anne GUIBERT indique que cette mission, menée conjointement par les inspections générales de l'administration et des finances (IGA et IGF), est invitée à s'intéresser à l'amélioration, la mutualisation et la rationalisation des achats des collectivités, avec la volonté de recenser les bonnes pratiques et leurs conditions de réussite

La mission a ainsi pu rencontrer les CDG du Nord et des Landes, qui réalisent aujourd'hui des prestations de commande publique pour le compte des Collectivités.

Afin de répondre aux interrogations de la mission, la Fédération a mené une enquête auprès des CDG et a présenté les résultats à la mission conduite par Noémie ANGEL et Yves DURUFLE, inspecteurs de l'administration, le 3 mars dernier. Cette enquête sera également restituée à l'occasion de notre journée thématique du 1er avril, à l'Assemblée Nationale.

En substance, dans le cadre de notre enquête portant sur les missions facultatives, seuls 6 Centres de Gestion, en 2015, déclaraient avoir mis en place un groupement de commandes. Début 2016, l'exercice de la mission reste peu développé mais 11 Centres de gestion la réalisent aujourd'hui. Parmi eux, presque tous définissent la procédure adaptée, coordonnent et animent le groupement de commandes et font généralement du conseil et de l'assistance juridique en matière de marchés publics. Ce sont généralement les collectivités affiliées, moins "outillées" juridiquement et techniquement pour mener des procédures complexes, qui demandent à bénéficier de ce service, même si des collectivités de toute taille ont recours à cette mission qui bénéficie également aux collectivités non affiliées.

Les résultats de l'enquête seront prochainement transmis à l'ensemble des Centres.

2. Audition dans le cadre de la mission sur les discriminations dans l'accès à l'emploi public

Yannick L'HORTY, Professeur d'économie à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, a souhaité auditionner la Fédération dans le cadre d'une mission que lui a confié le Premier Ministre sur les discriminations dans l'accès à l'emploi public.

Lucie VILMOT rappelle que l'objectif était de recueillir notre point de vue sur l'égalité des chances d'accès dans la FPT, notamment selon l'origine, le sexe ou le lieu de résidence. Un entretien avec le Président HIRIART, Johan JOURDAN, Directeur du CDG du Lot-et-Garonne, Thierry SENAMAUD et elle-même, s'est déroulé le 12 février dernier, dans le cadre de cette mission.

Ä PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

1. Baromètre HoRHizons 2016

Cindy LABORIE rappelle qu'il s'agit d'un outil, créé par l'AMF, permettant aux élus locaux de disposer d'éléments chiffrés fiables et récents et de dégager des tendances sur les politiques de gestion des ressources humaines.
L'enquête réalisée par la société CSA a fait l'objet, en 2015, d'une analyse par l'AMF, le CNFPT, la Fédération et le CSFPT. Pour l'année 2016, l'ARF et l'ADF ont souhaité s'associer au projet et une convention-cadre a été établie.

Thierry SENAMAUD précise que cette convention prévoit notamment le rôle des parties prenantes, les modalités de mise en œuvre du projet, les contributions financières des parties ainsi que les modes de communication de l'édition 2016 du baromètre HoRHizons. Il précise que si la Commission FPT de l'AMF présidée par M. François DELUGA a validé le questionnaire, en s'attachant à respecter les volontés des parties prenantes réunies en groupe de travail, il est regrettable que le CNFPT ait refusé la tenue d'une conférence de presse relative au Baromètre 2016 pendant la CNET.

Daniel LEROY, membre de la Commission FPT de l'AMF, souligne également le travail constructif de M. DELUGA en tant que Président de cette Commission.

2. 2ème fascicule « communes nouvelles » en lien avec l'AMF

Lucie VILMOT rappelle que la FNCDG et l'AMF réalisent actuellement un guide sur les communes nouvelles, comportant 5 fascicules :

Le 1er, sur l'état des lieux et le diagnostic des emplois et des situations personnelles des agents, paru le 2 février et en ligne sur l'espace adhérent.

Le 2nd, sur la création des postes budgétaires et la reprise de la gestion des carrières. Il sera prochainement en ligne.
Le 3ème, sur le temps de travail, la rémunération et les accessoires, est en cours de rédaction.

3. Compte-rendu de la journée organisée le 5 février avec l'AdCF sur la mutualisation

Cindy LABORIE rappelle que les intercommunalités ressortent considérablement renforcées de la loi NOTRe, promulguée le 7 aout dernier, et que nombre de communautés verront leur territoire transformé à l'échéance de 2017. Faire face aux difficultés de mutualisation, tant aux niveaux juridique que politique, organisationnel ou humain, constitue un défi qui a suscité l'organisation de cette journée.

Co-organisée avec l'AdCF, le 5 février dernier, cette journée a rassemblé plus de 200 personnes. Au-delà de l'analyse de l'impact de la recomposition du bloc local et de la mise en œuvre des schémas de mutualisation sur la gestion des ressources humaines, l'évolution de la fonction publique territoriale était également au centre des débats.

Parmi les personnalités, sont intervenues : Myriam BERNARD Directrice adjointe de Cabinet de la Ministre de la Fonction publique ; Jean-Robert MASSIMI, Directeur général du CSFPT, sur le livre blanc sur la FPT ; et par le biais d'interventions filmées, Françoise DESCAMPS CROSNIER, Députée, et Alain VASSELLE, Sénateur, rapporteurs du projet de loi déontologie des agents publics.

Trois ateliers concomitants ont également été organisés, portant sur la GPEEC territoriale, d'une part, la gestion de la réorganisation des services en cas de fusion de communautés, d'autre part, l'évolution du métier de secrétaire de mairie, enfin.

4. Réalisation d'un guide de bonnes pratiques RH avec l'AdCF

Cindy LABORIE et Thierry SENAMAUD exposent que la FNCDG et l'AdCF, au regard de l'intérêt de mutualiser des retours d'expérience ou des pratiques dans un contexte d'évolution des ressources humaines, souhaitent réaliser un guide de bonnes pratiques RH spécifique aux actions menées au sein des collectivités locales. L'objectif de ce guide est de faire apparaître des pratiques concrètes, plus que de produire un document essentiellement technique ou juridique.

5. Sollicitation du CNFPT sur les comités médicaux et les ACFI

Michel HIRIART rappelle que le CNFPT nous a sollicités, en janvier dernier, pour le transfert de la gestion des dossiers des comités médicaux compétents pour les agents du CNFPT vers les CDG, ainsi que pour l'exercice de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.

Le Président précise qu'à la suite de l'avis formulé lors de notre dernier Conseil d'Administration, une réponse a été adressée au CNFPT le 8 février.

Concernant le secrétariat du comité médical, au titre de notre mission de coordination, nous pourrons envisager une convention cadre avec le CNFPT en invitant chaque CDG territorialement compétent à conclure avec le CNFPT une convention particulière prévoyant l'ensemble des conditions d'exercice de cette mission, notamment financières.

Concernant la mission relative à l'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail, une convention cadre nationale n'est pas envisageable et le CNFPT devra se rapprocher de chaque CDG.

6. Le guide « reclassement pour inaptitude physique » réalisé avec l'UNCCAS

Michel HIRIART rappelle que la FNCDG a été sollicitée par l'UNCCAS, dans le cadre de notre partenariat signé à Toulon, en juin 2015, pour participer à un groupe de travail relatif à la problématique du reclassement des agents des services d'aide à domicile. Plusieurs réunions de ce groupe de travail ont pu avoir lieu et ont permis d'élaborer des outils d'aide au reclassement.

Anne GUIBERT souligne que ce guide vise à sensibiliser les professionnels et les élus locaux sur les conditions de réussite de la démarche. Composé de deux parties, l'une juridique, l'autre pratique, ce guide renvoie à de nombreuses questions d'actualité : valorisation des compétences des professionnels mais aussi conditions et modalités de travail des agents territoriaux confrontés à une forte pression de la demande sociale.

Ce guide a été transmis à tous les CDG.

Gérard MANET félicite les artisans de ce travail pour sa qualité.

Ä ACTION DE COORDINATION NATIONALE

1. Projet de schéma directeur sur les systèmes d'information

Michel HIRIART rappelle qu'à l'occasion d'une réunion informelle à la FNCDG, en janvier dernier, avec des membres de "l'Alliance informatique", de "Go+" et du portail "Emploi Territorial", un constat a été partagé : il est nécessaire de favoriser une très large coopération inter-CDG, au-delà des collaborations existantes, en impliquant la Fédération qui a vocation à rassembler tous les Centres.

Michel HIRIART souligne que, lors de la Commission "Communication, nouvelles technologies et dématérialisation", réunie le 17 mars dernier sous la présidence de François FORIN et Marc GODEFROY, une unanimité s'est dégagée, parmi la quinzaine de Centres présents, concernant le portage du projet par la Fédération, quelle que soit la forme juridique retenue in fine pour porter le projet. Cependant,

la Fédération ne procédera à aucun recrutement dédié et ne reprendra pas à son compte d'éventuelles difficultés rencontrées au sein des groupements existants, spécialement si elles étaient de nature financières.

Le Président rappelle qu'il s'agit, dans un 1er temps, de réaliser un état des lieux de l'existant, en vue de sélectionner les meilleurs outils informatiques disponibles et de déterminer les besoins à satisfaire compte-tenu évolutions futures, sur la base d'un cahier des charges à élaborer, en ayant pour objectif de réaliser le projet pour la fin de l'année.

François FORIN et Marc GODEFROY soulignent que les Centres sont aujourd'hui à la croisée des chemins : face à l'évolution des missions et des besoins informatiques des Centres, les systèmes d'information portés par les groupements existants atteignent désormais un seuil, générant le besoin de mettre en œuvre un nouveau projet, porteur d'harmonisation, qualifié de "schéma directeur des systèmes d'information mutualisés des CDG".

Marc GODEFROY relève l'importance de placer ce projet sous l'égide de la Fédération, sachant qu'il a vocation à concerner tous les Centres de Gestion et doit ainsi faire l'objet d'une orientation politique partagée.
Lors de sa réunion du 17 mars dernier, la Commission "Communication, nouvelles technologies et dématérialisation" a préconisé différentes orientations visant à réaliser la convergence des systèmes d'information des CDG dans le cadre de ce projet :

- réaliser un état des lieux de l'existant, en tenant compte des études / audits en cours au sein des différents Groupements ;

- mettre en commun les acquis et les expériences pour élaborer un cahier des charges ;

- la mise en œuvre du cahier des charges reviendra à un Bureau d'études spécialisé capable de réaliser l'état des lieux mais aussi de formuler des préconisations ;

- distinguer la gouvernance politique, relevant de la Fédération, de la gouvernance technique, relevant des techniciens des Centres, Groupements, ANDCDG ;

- au-delà de l'étude du Bureau spécialisé, déterminer le choix de la structure juridique qui portera le projet de schéma directeur mutualisé, sachant que dans l'esprit du projet, si la création d'un GIP devait être retenue, son Conseil d'administration devra être identique à celui de la FNCDG.

En ce qui concerne la mise en œuvre du cahier des charges, Michel HIRIART note que la proposition du Cabinet VOIRIN représente un coût financier important et que plusieurs Bureaux d'études devront être mis en concurrence.

Marc GODEFROY souligne que le rôle du Cabinet ne doit pas se limiter à un état des lieux mais qu'il devra également formuler des préconisations, réaliser une feuille de route. Il devrait pouvoir nous accompagner dans la mise en œuvre du

"Schéma directeur", sachant pour autant que les techniciens des Centres, qui devront travailler en réseau, auront un rôle majeur puisqu'il ne s'agit pas de faire descendre l'ingénierie vers les CDG. Le contenu de la mission du Cabinet devra être précisé.

Martial De VILLELUME relève que, si le projet consiste à faire d'un site unique le lieu de convergence des systèmes d'information, il est nécessaire d'aller au-delà de l'existant en prévoyant ce qu'il peut être apporté (logiciels…).

Marc GODEFROY indique qu'il s'agit effectivement de cerner également les applications informatiques dont les Centres ont et auront besoin.

Jean-Jacques BERNARD rappelle que lors d'une réunion infra-nationale, l'année dernière, sur le futur des coopérations informatiques, la pérennité à long terme des systèmes existants était mise en cause. Aussi, il souscrit à l'initiative exposée qui doit permettre, avec la Fédération, de sécuriser le dispositif.
Jean-Jacques BERNARD, en tant que Président délégué de la coopération informatique GO+, regrette cependant le manque initial de visibilité de la démarche dans la mesure où il n'a pas eu connaissance au préalable de la réunion du 20 janvier dernier, même si la réunion de la Commission du 17 mars est venue éclaircir les orientations du projet. Il rappelle que GO+ a lancé un audit administratif, juridique, financier mais aussi technique, dont les résultats devraient être connus fin juin, et qu'il s'agit par conséquent d'éviter les redondances. Jean-Jacques BERNARD conseille ainsi de veiller à définir de façon commune et complémentaire le cahier des charges.

Michel HIRIART relève que la réunion du 20 janvier dernier était informelle, sans aucune intention exclusive, et qu'aucune décision n'a été prise en conséquence, si ce n'est celle de réunir la Commission ad hoc.
Martial De VILLELUME ajoute que la réunion de la Commission a permis l'information de tous et Marc GODEFROY indique que le climat de cette réunion était parfaitement consensuel. Marc GODEFROY souligne également qu'il a bien relevé la nécessité d'éviter tout chevauchement entre des démarches qui doivent être complémentaires, ce qui sera l'une des missions du Groupe projet (Comité technique).
Michel HIRIART note que le cahier des charges sur la base duquel le Cabinet VOIRIN a formulé une proposition devra être complété et harmonisé, en tenant compte, entre autres, des travaux et préoccupations de GO+.
Catherine DI FOLCO souscrit à l'idée de réaliser un cahier des charges complet, indiquant précisément les contours de la mission, et invite à une mise en concurrence de plusieurs Bureaux d'études.
Loïc CAURET souligne qu'il s'agit d'une opération nationale, visant à conforter l'avenir informatique des Centres par des convergences techniques sur la base d'un diagnostic et de projections, donnant un rôle important à la Fédération.
Michel HIRIART relève que la réalisation du projet pourra constituer un argument supplémentaire en faveur de la transformation de la Fédération en établissement public.

François FORIN et Michel HIRIART font part des points sur lesquels la validation du Conseil d'administration est sollicitée :

1- Validation du portage du projet par la Fédération (position centrale s'agissant de la gouvernance, quelle que soit la forme juridique qui sera retenue).

2- Accord sur la constitution du Groupe projet, ouvert à tous les CDG, sous l'égide de Commission communication. En son sein, un groupe restreint représentatif des CDG et des coopérations existantes, proposant également à l'ANDCDG d'être associée, animera plus particulièrement les travaux.

3- Accord du Conseil sur l'élaboration du cahier des charges relatif à l'état des lieux, par le Groupe projet, et sur la consultation de plusieurs Bureaux d'études spécialisés.

4- Accord sur la prise en charge financière de l'état des lieux par la FNCDG : en fonction du coût, la Fédération se réservera la possibilité de solliciter une contribution auprès de l'ensemble des CDG.

5- Accord du Conseil sur la consultation, dans un deuxième temps, d'un Cabinet d'avocats visant à déterminer le choix de la structure juridique qui portera le projet de schéma directeur mutualisé des SI des CDG, avec une gouvernance de la Fédération.

Le Conseil d'administration valide les cinq points ci-dessus.

ÄCOMMUNICATION

1. Organisation de la journée thématique du 1er avril

Michel HIRIART rappelle que la Fédération organisera le 1er avril prochain, à l'Assemblée Nationale, une journée d'information sur deux thémes :

- La commande publique et la dématérialisation, en partenariat avec l'UGAP : la multiplication des nouveaux textes, associée à une recrudescence des jurisprudences nationales et communautaires en matière de marchés publics ainsi qu'à une généralisation des démarches numériques, rend la fonction d'acheteur public de plus en plus délicate. Dans le cadre des évolutions à venir et des difficultés rencontrées par un certain nombre de collectivités, il convient de dégager des propositions d'actions à mener en faveur d'une optimisation de leurs achats publics.

- L'évolution de la Fonction publique, en partenariat avec l'AMF : réforme territoriale, dotations de l'Etat revues à la baisse, exigence affichée de maîtrise salariale, réforme des rythmes scolaires, PPCR, projet de loi déontologie…, ces transformations affectent nécessairement les collectivités territoriales ainsi que le travail et le parcours professionnel des agents publics locaux.

Plus de 140 personnes se sont inscrites pour participer à cette journée.

2. Organisation de la Conférence Nationale pour l'emploi territorial

La Fédération organisera, le 17 novembre prochain, la troisième CNET.

Quatre thématiques ont été privilégiées lors du dernier conseil d'administration :
- La mise en œuvre de la nouvelle scène publique locale et ses conséquences sur la gestion des personnels,
- l'évolution des recrutements,
- la GPEEC,
- la santé au travail et la gestion de l'inaptitude.

Par ailleurs, cette Conférence sera également l'occasion de présenter nos différents outils de communication (panorama de l'Emploi, baromètre Horhizons, guide de bonnes pratiques RH, livret sur les communes nouvelles…).

Cette journée, organisée à destination des Centres de Gestion, mais également de nos partenaires institutionnels et des collectivités, se tiendra au Pavillon Wagram.

3. Présentation du plan de communication 2016

Laëtitia BOBECHE présente le plan de communication 2016 (transmis aux administrateurs) en distinguant les principaux évènements et outils de communication qui seront mis en œuvre :

- Evènements : organisation de journées thématiques, Salon des Maires et des Collectivités, Salons Préventica, Salon Top Recrutement (éventuellement), Conférence Nationale de l'Emploi.
- Outils de communication : webconférence WEKA, lancement du "Guide communes nouvelles", "Les mots-clés de la FPT (Thésaurus) ", "Magazine de la Fonction Publique Territoriale" (titre provisoire), refonte du site internet et de la Lettre d'information de la Fédération, "Guide des bonnes pratiques de gestion des ressources humaines dans les Collectivités Territoriales", Mooc Mairie 2000, 5ème édition du "Panorama de l'emploi territorial", lancement du baromètre "HoRHizons" 2016.

4. Présentation de l'étude sur l'utilité sociale du Centre de Gestion (CDG48)

Michel HIRIART note que cette étude est originale car elle aborde le rôle et les missions des Centres sous un angle qui n'a pas été approfondi à ce jour : le CDG en tant que vecteur de cohésion et d'évolution des services publics locaux, facteur de solidarité et de développement des collectivités.
Cette enquête peut ainsi constituer l'un de nos éléments de langage lorsqu'il s'agit de présenter ou défendre le rôle essentiel des CDG sur tout le territoire.

Le Président donne la parole à Mme Emmanuelle ABINAL, Directrice du Centre de de Gestion de Lozère et M. ITIER, vice-président du CDG, pour présenter l'étude relative à " l'utilité sociale du Centre de Gestion ", réalisée avec la Faculté des sciences économiques de Montpellier.

La présentation de cette étude est disponible sur le site internet de la Fédération.

Au terme de cette présentation, Roland BRAY remercie les auteurs de cette étude, dont il rejoint les conclusions porteuses d'encouragements.
Maurice BARTHELEMY souligne l'intérêt de l'étude qui aborde la gestion des espaces, question importante et pourtant largement ignorée.
Loïc CAURET salue également l'intérêt de cette étude qui rappelle certains travaux de Laurent Davezies, professeur au CNAM et expert indépendant. Le rôle du CDG dans le renforcement du lien social et la qualité du service public rendu sont mis en évidence et en valeur.
Michel HIRIART remercie les représentants du Centre de Gestion de Lozère pour la présentation de cette étude.

Ä QUESTIONS DIVERSES

1. Cadencement unique

Anne GUIBERT rappelle que le dispositif PPCR a introduit le cadencement unique pour l'ensemble des fonctions publiques. Le Gouvernement demande aux élus locaux de proposer un mécanisme de substitution qui remplacerait l'avancement minimum et permettrait aux employeurs de "récompenser" de manière "cyclique" les agents "méritant" en leur accordant un volume de points à préciser.

Dans l'objectif de répondre au Gouvernement, le CSFPT nous a sollicités pour participer à un groupe de travail ad hoc, afin de travailler sur les propositions du Gouvernement et participer à l'élaboration de critères objectifs et précis qui permettraient de rendre ce dispositif juste, objectif et opposable.

Ce groupe de travail s'est réuni le 24 mars. L'ensemble des associations d'élus représentées (AMF, ADF, ARF, FNCDG) se sont montrées favorables à la motion du CSFPT proposant que nous nous alignions sur la Fonction Publique d'Etat, laquelle a renoncé à mettre en place ce dispositif compte-tenu du manque de visibilité sur l'avenir des finances publiques et de la difficulté à chiffrer le volume financier d'un tel mécanisme.

De même, en termes de méthode certains risques importants ont été identifiés :
- le dispositif étant proposé par les élus, ses éventuels dysfonctionnements leur seraient imputés ;
- les syndicats exigeraient des éléments objectifs pour évaluer le mérite, avec le risque de revenir à une forme de notation ;
- les critères et les quotas seraient toujours susceptibles de contestation.

Anne GUIBERT donne lecture de la motion proposée par le CSFPT en précisant que le CSFPT ne reste toutefois pas fermé à une évolution, quand la mise en œuvre de PPCR sera stabilisée et évaluée. Il nous demande de lui adresser un courrier avec notre avis sur sa motion pour pouvoir ensuite saisir le collège employeurs. Un courrier sera par la suite co-signé par l'ensemble des représentants des employeurs et transmis au Gouvernement.

Le Conseil d'administration souscrit à la motion du CSFPT.

2. Médecins : les avis des CDG sur la proposition d'évolution pour une formation de reconversion des médecins en médecin de prévention ainsi que pour la mise en place d'un contrat d'engagement

Anne GUIBERT rappelle que la commission "Santé et Sécurité au Travail" du 13 janvier 2016 a formulé une proposition pour instaurer une formation de "reconversion professionnelle" pour les médecins qui souhaitent exercer en 2ème partie de carrière la médecine du travail.

La commission, de même que l'IGA dans son rapport de septembre 2014, souhaitent la création d'un contrat d'engagement de service public. Ce contrat à durée indéterminé inclurait la durée de formation de reconversion professionnelle qui serait prise en charge financièrement par l'administration. Ce contrat intégrerait un engagement de servir ne pouvant excéder le triple de la durée de formation. Le non-respect de cette condition entraînerait un remboursement des frais de la formation théorique.

A la suite du Conseil d'Administration du 20 janvier 2016, la FNCDG a adressé un courrier à l'ensemble des Centres de Gestion pour leur présenter la proposition de la commission "Santé et Sécurité au Travail".

GILLES ADELSON et Daniel LEROY, Présidents de la commission SST, précisent que la commission a analysé, le 29 mars dernier, les retours obtenus et que l'ensemble des CDG est favorable à la proposition en cause, certains Centres proposant également d'autres évolutions : concernant le contrat d'engagement, la périodicité des visites médicales, la pluridisciplinarité, les consultations infirmières et la réévaluation du numérus clausus.

Gilles ADELSON précise que le CDG de la Vendée a sollicité la FNCDG, par courrier le 3 février, sur le besoin de médecins agréés pour participer aux séances du comité médical et de la commission de réforme. Seuls les médecins proches de la retraite ou retraités semblent souhaiter s'investir dans ces instances. Le Centre de la Vendée propose que nous saisissions la DGCL et sensibilisions nos parlementaires afin que des médecins retraités puissent rejoindre ces instances. Les membres de la commission sont favorables à cette proposition et soulignent le besoin d'une mise à jour régulière des listes de médecins agréés.

3. Courrier CNRACL

Depuis 2011, les CDG et le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL ont noué un partenariat actif en vue du déploiement de la politique de prévention des risques professionnels dans la fonction publique territoriale.

A ce jour, 56 CDG ont signé cette convention. La première convention arrive à son terme et peine à se renouveler tant sur la forme que sur le fond. Le Conseil Scientifique et Technique (CST) du FNP, qui impulse la politique de prévention

des risques professionnels, ne se réunit plus assez souvent pour statuer sur la poursuite de nos partenariats et proposer des évolutions au conseil d'administration de la CNRACL.

L'ANDCDG nous propose donc de sensibiliser le Président de la CNRACL, en co-signant un courrier pour exprimer notre souhait de poursuivre ce partenariat. Les CDG sont prêts à s'associer au FNP pour réfléchir sur le renouvellement de ce partenariat ou pour formuler des propositions d'évolution.

Le Conseil d'administration valide cette proposition.

4. Sollicitation de la Cour des comptes pour la préparation du rapport sur les finances publiques locales de 2016

Le rapport annuel 2016 de la Cour, sur les finances publiques locales, traitera de trois thèmes principaux :

- la trajectoire d'évolution des finances publiques locales,
- la fiscalité locale,
- et la gestion de la fonction publique territoriale.

Sur ce dernier thème, Perrine BIECHY, Conseillère référendaire à la Cour des Comptes, nous a sollicités afin, notamment, de prendre la mesure du rôle de la FNCDG au sein de la fonction publique territoriale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Antoine de MENTHON
Secrétaire général
Président du Centre de Gestion
De Haute-Savoie